

## ***La France aide-t-elle assez les familles ?***

*Michel GODET<sup>1</sup>*

*Le Figaro du Lundi 19 mars 2007.*

La France est fière de sa fécondité : avec un indicateur conjoncturel de 2 enfants par femme, elle détient le record au sein de la vieille Europe des 25 qui avec 1,5 enfants par femme est loin d'assurer le renouvellement des générations (2,1 enfants par femme). Si l'Allemagne est exemplaire pour sa compétitivité, la France le demeure pour sa politique familiale qui avec ses beaux restes apparaît comme un modèle interpellant nos partenaires et même le Japon.

La première clé de notre bonne fécondité est connue : la forte tolérance sociale vis-à-vis des naissances hors mariage (plus de 60% des premières naissances et plus de 40% des deuxièmes). A tel point que dorénavant c'est l'enfant qui pousse au mariage et non l'inverse. Seconde clé : le désir d'enfant est chez nous plus qu'ailleurs compatible avec le travail féminin. Les femmes de plus en plus éduquées ont choisi d'avoir l'emploi d'abord et l'enfant après ! Même avec deux enfants, les trois-quarts d'entre elles continuent à travailler grâce aux crèches, à l'allocation parentale d'éducation, aux réductions d'impôts pour frais de garde, aux allocations familiales et au quotient familial.

Faut-il vraiment dans ces conditions se préoccuper du niveau de vie des familles avec enfants puisque la relève des générations semble presque assurée chez nous ? Une réponse positive s'impose pour les quatre bonnes raisons suivantes :

1° Ces bonnes performances de l'indicateur conjoncturel de fécondité ne doivent pas faire oublier qu'en France, comme dans le reste de l'Europe, une femme sur deux voudrait un enfant de plus mais y renonce pour des raisons économiques. Il apparaît que le désir d'enfant est contrecarré par la perte de niveau de vie qu'entraîne la venue des enfants. En effet, le coût de l'enfant est loin d'être compensé par les suppléments de revenu accordés par la collectivité aux familles avec enfants (de 2 400 € en moyenne par an, jusqu'à 5 000 € pour les enfants de moins de 3 ans). Il faut aider les familles avec enfants, car elles font faire de sérieuses économies à la collectivité : un enfant placé dans une famille d'accueil, ou dans un organisme public, coûte six à douze fois plus cher à la collectivité que le surplus de revenu par enfant perçu en moyenne par famille.

2° L'arrivée du premier enfant dans un couple se traduit par une baisse de niveau de vie (après impôts et transferts) de l'ordre de 13% et de 6% pour chacun des enfants suivants. Les employés n'ont en moyenne que 1,5 enfant : ils savent qu'ils n'ont pas les moyens d'en éduquer deux et de financer leurs études sans consentir à d'importants sacrifices dans leur train de vie. Ils ont malheureusement raison : le taux de pauvreté augmente fortement avec la taille des ménages. Si l'on s'intéresse aux seules 350.000 familles très nombreuses (en couple et monoparentales ayant 4 enfants et plus) on constate que leur taux de pauvreté reste de l'ordre de 35 %, il serait quasiment du double sans les transferts sociaux et fiscaux bénéfiques mais insuffisants. Ainsi s'explique la diminution constante du nombre des familles très nombreuses, qui sont pourtant nécessaires au simple remplacement des générations puisque 10% des femmes n'ont pas d'enfant et 20% un seulement.

3° La moitié des enfants de familles très nombreuses est de référence ouvrière le plus souvent immigrée (près d'un enfant sur trois dans une cour de récréation est de référence

---

<sup>1</sup> Professeur au Cnam vient de publier *Le Courage du bon sens pour construire l'avenir autrement*, Odile Jacob 2007.

ouvrière). C'est dire qu'une politique en faveur des familles très nombreuses irait dans le sens de l'intégration et de l'égalité des chances. Rappelons qu'environ 25% des naissances de 2006 sont issues de deux parents immigrés. Sans cet apport, bienvenu, l'indicateur de fécondité serait en 2006 inférieur à 1.7 au lieu de 2 !

4° Les familles avec enfants représentent 34 % des ménages et 54 % de la population, mais ils perçoivent moins de 43 % des revenus nets disponibles après impôts et transferts dans le pays. La paupérisation relative des familles avec enfants provient de la CSG qui ne tient pas compte de la taille du ménage et de sa capacité contributive. Dès lors que celle-ci représente presque 150 % de l'impôt sur le revenu, elle ne peut plus être considérée comme une simple cotisation qui serait proportionnelle aux revenus. Ainsi, les couples avec 3 enfants ou plus et les familles monoparentales payent deux fois et demi plus de CSG que d'impôt sur le revenu !

Conformément au préambule de la Constitution, il conviendrait de tenir compte de la capacité contributive des ménages concernés. Nos voisins d'Outre-Rhin ont introduit un malus pour les assurés sans enfants. Nous proposons un bonus pour le calcul de la CSG qui tiendrait compte du nombre d'enfants à charge. Le taux unique et proportionnel ne serait pas mis en cause, mais les revenus concernés tiendraient compte d'un quotient familial, comme pour l'IRPP. Martelons le message, pour nos futures réformes fiscales : dès lors que la CSG contribue à la paupérisation relative des familles avec enfants, il faut cesser de l'augmenter sans se préoccuper de ses conséquences sur le niveau de vie des familles avec enfants, incohérentes avec la politique familiale qu'il faut renforcer pour garantir le maintien des solidarités intergénérationnelles demain.